

SNTRS



CNRS-INRIA  
INSERM-IRD

# SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT - 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif

Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33 - Courrier électronique : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr

N°9 du 23 mai 2003

## Retraites

### Agir pour

- l'abrogation des décrets Balladur de 1993,
- l'abandon du projet Fillon,
- une réforme sur d'autres bases.

### *Décider la grève : un appel de la CE du SNTRS-CGT (extraits)*

La CE du SNTRS-CGT appelle toutes ses sections, tous les militants à poursuivre et développer la démarche engagée pour inscrire dans la durée les actions pour les retraites, pour la défense du service public.

(...)

Elle appelle l'ensemble des personnels de la recherche à participer à la manifestation du 25 mai.

L'importance de l'enjeu pour les salariés nécessite un très haut niveau de mobilisation, c'est-à-dire la grève dans tous les secteurs d'activité.

La CE du SNTRS-CGT appelle à organiser ou à poursuivre la tenue d'Assemblées Générales et à y mettre en débat sa proposition de grève reconductible dès le 26 mai 2003.

**L'UGFF-CGT a déposé un préavis de grève pour les 26, 27, 28 mai 2003.**

### **Sommaire :**

Bilan des actions au 23 mai (matin)

page 2

Le point (actualisé) sur le projet du gouvernement et ses conséquences

Pages 3 et 4

# Point sur l'action

(23 mai Matin)

Ci-dessous les éléments reçus des sections du SNTRS. Nous n'avons pas encore les éléments des autres régions. Le 25 étant évident pour tout le monde nous ne parlons pas des initiatives nombreuses s'y rapportant

## **Montpellier :**

350 de la Recherche à la Manif du 19, une AG centrale a eu lieu le 22. Un rendez-vous quotidien (ouvert à tous) est organisé au local syndical.

## **Rennes :**

La manif du 19 à Rennes a rassemblé plus de 12000 personnes, 300 collègues ont défilé sous la banderole de Rennes 1 (une première, pour la banderole!!!). On continue les AG à 13 h tous les midi. Participation à la manif du jeudi 22 mai. On attend avec impatience que la CGT appelle à la grève générale, car si la confédé ne se bouge pas, ça risque de s'essouffler.....

## **Chizé :**

Au CEBC, le 13 mai, il y avait 80% du personnel technique en grève et dans la rue à Niort avec une banderole.

## **Rouen :**

Décision de l'AG20 mai 2003 (par 575 pour, 4 contre et 58 Abstentions)

- de reconduire la grève jusqu'au lundi 26 mai
- de convoquer une nouvelle Assemblée générale le lundi 26 mai

Le nombre des grévistes augment à chaque AG. Des manif ont lieu tous les jours du 21 au 23.

## **Strasbourg :**

Les évènements se précipitent et les Universités strasbourgeoises bougent.

Des AG de personnels ont eu lieu depuis la fin de la semaine dernière et les participants appellent leurs collègues à la mobilisation et à la grève.

Une réunion intersyndicale CGT-FO-FSU-UNSA a eu lieu le 21 et a appelé à un rassemblement des personnels des Universités et de la Recherche: jeudi 22 mai.

Une autre idée : proposer et organiser le lundi 26 mai une journée " Campus mort ", avec grève des personnels.

## **Nice :**

De nombreuses manif ont été organisées, tout particulièrement aux abords du Palais des Festival à Cannes, avec à chaque fois des milliers de manifestants. Les personnels de la recherche et de l'Enseignement supérieur y participent activement.

## **Orsay :**

Plus de 300 participants aux AG. L'AG centrale sur la Fac (180 participants) estime que la grève totale jusqu'au retrait du plan Fillon est indispensable et appelle tous les salariés de la faculté, quel que soit leur statut, à se réunir en AG par labo ou service pour la décider la grève à partir du 26, après avoir participé à la manifestation nationale du 25 mai.

## **Marseille :**

Le 19 : 100000 manifestants à Marseille (120 sous la banderole CNRS).La manif a été préparée dans tous les centres par des distributions de tracts et des AG.

Poursuite de l'action :

S'exprime une forte demande de rencontres d'informations, d'unité d'action avec autres secteurs fonction publique, enseignants, parents d'élèves dans l'action actuellement.

Sont en préparation plusieurs AG. Plusieurs militants demandent (à nouveau) à ce que les positions syndicales relatives aux retenues pour faits de grève soient re-explicitées.(pas d'auto dénonciation, action pour exiger paiement des jours de grève, réaffirmer libertés syndicales et droit de faire grève, etc)

## Ce que projette le gouvernement

Ce tableau tient compte des déclarations récentes de Fillon et des informations issues du Conseil Supérieur de la Fonction Publique.

Projet gouvernemental	Nos commentaires
<b>Allongement de la durée de cotisation à 40 ans, voire à 42 ou 43 ans.</b>	Le nombre d'annuités augmenterait d'une demi annuité par an jusqu'à 2008. Avec six mois de plus dès 2004. D'ores et déjà le gouvernement entend porter ce nombre d'annuités à 41 en 2012 répondant ainsi à la volonté du MEDEF ! Cette mesure aurait des conséquences graves pour une très grande part des personnels de la fonction publique : pour bénéficier d'une retraite à taux plein, le départ à la retraite devrait être reporté au-delà de 60 ans pour tous ceux qui ont commencé à travailler après 20 ans. Les études sur l'insertion professionnelle révèlent que celle-ci s'effectue entre 25 et 30 ans quelque soit le niveau d'études. L'âge moyen des entrants au CNRS, par exemple, est de 30 ans 6 mois pour les chercheurs (CR2) et 30 ans 10 mois pour les ITA. Une très grande partie des personnels en place subiraient de plein fouet la dégradation de leurs droits en matière de retraite, ce serait le cas aussi de la quasi totalité de ceux qui vont être embauchés.
<b>Bonification pour enfants : une grave remise en cause.</b>	Il n'y aurait pas de changement pour les femmes dont les enfants seraient nés avant le 1 <sup>er</sup> janvier 2004 : une annuité supplémentaire par enfant. Cependant l'effet de la décote réduirait fortement l'effet de cette disposition pour la plupart des mères de famille. Pour les enfants nés après 2004 la bonification serait annulée. Dans le même temps le projet prévoit la prise en compte des périodes d'arrêt ou de réduction d'activité liées à la petite enfance (temps partiel, congé parental, congé de présence parentale, disponibilité pour élever un enfant de moins de 8 ans). Cependant les modalités de prise en compte de ces périodes ne sont pas prévues dans le projet de loi et sont renvoyées à un décret ultérieur. Cela cache certainement un système de rachat onéreux et injuste : <b>d'annuités gratuites</b> attribuées pour compenser (mal) les discriminations subies par les mères de familles en matière de salaires et de carrières, <b>nous passerions à un système payant !</b>
<b>Baisse du taux annuel de pension à 1,875% par annuité, mise en place de façon progressive d'ici à 2008 (moins 0,025 par an).</b>	Actuellement pour chaque annuité le retraité touche 2% de son traitement de base brut (hors primes et indemnités) afférent au dernier échelon détenu depuis 6 mois au moins. La mesure projetée par le gouvernement revient à faire baisser sensiblement le niveau des pensions des futurs retraités. Le gouvernement veut aller plus loin puisqu'il prévoit de faire passer ce taux à 1,829% à compter de 2012 ! Il voulait faire passer la durée dans l'indice à 3 ans, il a abandonné, du moins provisoirement cette mesure.
<b>3% de décote par année manquante en cas de nombre d'années de cotisation inférieur à 40 (2008), avec mise en place progressive sur les 10 ans à venir.</b>	Tous ceux qui n'auraient pas 40 annuités verraient diminuer leur pension de 3% par année manquante. Imaginez les dégâts ! Et le gouvernement prévoit, à terme, de faire passer ce taux à 6% par année, en 2012 (aux dernières nouvelles ce taux serait ramené à 5%).
<b>Surcote en cas de nombre d'annuité supérieur à 40.</b>	Elle serait de 3% de la pension en plus par annuité après 60 ans pour ceux qui auraient plus de 40 annuités à 60 ans. Cela ne concernerait qu'un faible nombre de personnes, le plus grand nombre se situant parmi les moins de 40 annuités, notamment parmi les recrutés les plus récents. Cette mesure n'est qu'une incitation à faire travailler encore plus longtemps des personnels qui ont un long temps de cotisation.
<b>Taux de remplacement maintenu à 75%.</b>	Cela ne sera vrai que pour ceux qui auront acquis 40 annuités au moins. En 2012 il faudra avoir 41 annuités pour atteindre ce taux.
<b>Recul de la limite d'âge ?</b>	Elle est actuellement, en général, de 65 ans et de 60 ans pour les personnes en « services actifs ». Le gouvernement veut ouvrir la possibilité de prolonger cette limite au-delà, pour dans un second temps repousser la limite d'âge et l'âge de départ à la retraite pour tous !
<b>Augmentation du taux de la cotisation pour pension.</b>	Elle serait de 0,5% dès 2004, et conduirait à une nouvelle baisse du pouvoir d'achat. Et l'augmentation se poursuivrait chaque année, jusqu'à atteindre 10,35% en 2008 ! Le taux de cotisation est aujourd'hui de 7,85%.
<b>Revalorisation des pensions au cours de la retraite : fin de la péréquation entre actifs et retraités</b>	Cette disposition permet aux retraités fonctionnaires de bénéficier des évolutions intervenues dans les grilles indiciaires des actifs. Leur indice de référence pour le calcul de la pension peut donc changer pendant leur retraite. Ce qui ne serait plus possible. Rappelons que, selon les corps, de 1991 à 2001, de 8 à 16 points uniformes ont été attribués aux actifs comme aux retraités.
<b>Pénibilité et Services actifs : maintien d'une possibilité de départ anticipé.</b>	Si cette possibilité de départ est maintenue à 55 ou 50 ans selon les cas, le gouvernement prévoit là aussi une baisse du niveau des pensions du fait de la baisse du taux annuel et de la « décote ». Aujourd'hui cela ne concerne aucune catégorie de personnel des EPST.
<b>Poly-pensionnés : la fin du cumul illimité.</b>	Aujourd'hui, par exemple, un agent qui a travaillé 10 ans dans le privé ou en tant que non-titulaire et 35 ans en tant que fonctionnaire bénéficie d'une pension du régime général proportionnelle à son temps d'activité privée et de sa pension de titulaire pour les 35 ans de fonction publique, dépassant au total les 40 annuités maximum du régime général. Dans le projet gouvernemental, le cumul de la pension de titulaire avec celle du régime général ne serait possible que jusqu'à concurrence de 40 annuités.
<b>Minima de pension : une baisse déguisée</b>	Il semblerait devoir passer de 944,87€ à 992,99€ par mois. Cependant, pour en bénéficier en 2012 il faudra avoir travaillé au moins 35 ans au lieu de 25 actuellement. Pour 15 ans de service le minimum baisserait à l'horizon 2013 de 4,36% !
<b>Indexation des pensions : la fin d'une garantie essentielle.</b>	La Pension ne serait plus indexée sur la valeur du point d'indice, mais sur l'indice des prix. Cela se traduirait aussi par une érosion très rapide du pouvoir d'achat des pensions.
<b>Maintien de la majoration pour enfants</b>	Pas de changement en vue, semble-t-il. Un agent (homme et femme) ayant élevé 3 enfants bénéficie d'une majoration de pension de 10% et de 5% par enfant supplémentaire.

Reversion de pension : des évolutions ?	Les règles appliquées aux femmes (50% de la pension du conjoint décédé) seraient étendues aux hommes (application immédiate et déplaçonnement).
Maintien de la possibilité de départ avec jouissance immédiate de la pension, mais...	Cette possibilité est ouverte aux femmes ayant 15 ans de cotisations et 3 enfants. Elle est maintenue mais, là aussi, le niveau des pensions est prévu à la baisse ! En effet la baisse du taux annuel de pension et le système de décote pour manque d'annuités s'appliquerait plein pot.

## Quelques simulations pour mieux comprendre ce qui pourrait nous attendre :

**Les DIFFERENCES MENSUELLES de pensions entre la situation actuelle et celle que veut imposer le gouvernement.**

Les calculs tiennent compte d'une décote à 3%, par année manquante et d'un taux annuel de pension à 1,875%. Avec une décote à 5% l'an et un taux annuel à 1,829, la baisse de pension sera encore plus catastrophique !!

AGTP Echelon 11 Départ 60 ans.	Femme , 3 enfants, 38 années de cotisation	Homme 3 enfants, 38 années de cotisation	H. ou F. sans enfant, 38 années de cotisation
	- 147,15€ (-965,26F) - 10,80%	- 135,15€ (- 886,55F) - 10,70%	- 122,87€ (- 805,95F) - 10,70%
TCE Echelon 7 Départ 60 ans.	Femme , 3 enfants, 39 années de cotisation	Homme 3 enfants, 39 années de cotisation	H. ou F. sans enfant, 39 années de cotisation
	- 113,86€ (-746,87F) -5,70%	- 100,44€ (-658,82F) - 5,42%	- 91,31€ (-598,93F) - 5,42%
AI Echelon 14 Départ 60 ans.	Femme , 2 enfants, 43 années de cotisation	Homme , 2 enfants, 43 années de cotisation	H. ou F. sans enfant, 43 années de cotisation
	- 6,01€ (-39,45F) -0,32%	Inchangé	Inchangé
AI Echelon 14 Temps partiel Départ 60 ans.	AI Echelon 14, Femme, 3 enfants, 35 ans de cotisations dont 10 ans à 80%		
	-387,06€ (-2538,92F) soit -20,31%		
AI Echelon 14 Départ à 43 ans	AI Echelon 14, Femme, 3 enfants, 15 ans de cotisations (Départ possible avec 15 annuités)		
	-729,45€ (-4784,88F) soit -76,56% !!!!!		
IE1 Echelon 5 Départ 60 ans.	Femme , 1 enfant, 38 années de cotisation	Homme, 1 enfant, 38 années de cotisation	H. ou F. sans enfant, 38 années de cotisation
	--242,89€ (-1593,23F) --10,73%	--235,90€ (-1547,43F) -10,70%	--235,90€ (-1547,43F) -10,70%
IEHC échelon 4 Départ 64 ans	Femme, 2 enfants, 42 années de cotisation	Homme, 2 enfants, 42 années de cotisation	H. ou F. sans enfant, 42 années de cotisation
	-8,55€ (-56,10F) soit - 0,32%	Inchangé	Inchangé
IR1 Echelon 5 Départ 60 ans.	Femme , 3 enfants, 35 années de cotisation	Homme, 3 enfants, 35 années de cotisation	H. ou F. sans enfant,, 35 années de cotisation
	- 609,12€ (-3995,59F) - 20,31%	- 561,04€ (3680,15F) - 20,31%	- 510,03€ (- 3345,59F) - 20,31%
CR1 Echelon 9 Départ 60 ans.	Femme, 2 enfants, 30 années de cotisation	Homme, 2 enfants, 30 années de cotisation	H. ou F. sans enfant, 30 années de cotisation
	-789,15€(-5176,48F) -34,40%	-739,83€ (-4852,95F) -34,40%	-739,83€ (-4852,95F) -34,40%
DR2 fin d'échelle A Départ 60 ans.	Femme , 2 enfants, 35 années de cotisation	Homme , 2 enfants, 35 années de cotisation	H. ou F. sans enfant, 35 années de cotisation
	- 632,55€ (- 4149,23F) - 20,31%	- 598,35€ (-3924,95F) - 20,31%	- 598,35€ (-3924,95F) - 20,31%
DR1 fin d'échelle C Départ à 65 ans	Femme , 3 enfants, 35 années de cotisation	Homme , 3 enfants, 35 années de cotisation	H. ou F. sans enfant, 35 années de cotisation
	- 628,30€ (- 4121,39F) -14,77%	- 578,70€ (- 3796,02F) -14,77%	- 222,58€ (- 1460,01F) - 6,25%

## Quelques commentaires :

### Un projet sexiste !

A l'exception des personnes ayant cotisé plus de 40 ans et qui continuent à travailler après 60 ans, le projet du gouvernement prévoit une baisse des pensions due à l'effet cumulé du passage de 2 à 1,875% du taux annuel de pension et de la décote en dessous de 40 annuités. Au bout du processus le taux annuel étant ramené à 1,829% et la décote portée à 5% l'an, la situation sera encore plus catastrophique.

La pénalisation serait plus grande encore pour les bénéficiaires de mesures liées aux enfants :

- Les mères de famille seraient pénalisées plus fortement car la

décote, s'appliquerait aussi sur l'ensemble de la pension et donc aux bonifications pour enfant et à la majoration pour 3 enfants et plus.

- Dans une moindre mesure la décote pénaliserait aussi les hommes avec trois enfants et plus en réduisant l'effet de la majoration liée aux enfants.

Et pour la suite, les bonifications pour enfants (nés après le 1.1.2004)seraient annulées et remplacées par une validation des périodes d'arrêt pour élever les enfants. La situation pour les futures mères de familles s'aggraverait encore !!!